

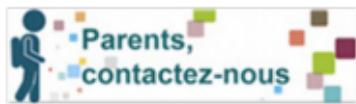


MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Affaire suivie par :  
Division Vie de l'Elève

Année scolaire 2018 - 2019



Pour toutes questions relatives à  
l'inscription de votre enfant en  
collège ou lycée : contactez-nous via  
l'espace « **Parents, contactez-nous** »  
sur [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

**RECTORAT  
DE L'ACADEMIE  
DE PARIS**

**□ CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITES**  
En Sorbonne  
47, rue des Ecoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

**□ ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE**  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Paris, le Jeudi 06 Décembre 2018  
Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités,  
à  
Mme ou M. **SEIDI BOYE**  
**BAT 1 168 BOULEVARD DE LA VILLETTTE**  
**75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'élève :

**CAMARA MAHAMED**  
est affecté en : **5EME SEGPA**  
au :

SEGPA ROBERT DOISNEAU  
51 RUE DES PANNOYAUX  
75020 PARIS - Téléphone : 0144626838

Nous vous invitons à contacter le chef d'établissement dès réception de ce courrier afin de satisfaire aux formalités obligatoires d'inscription.

Cependant, sans réponse de votre part auprès de l'établissement, vous serez considéré comme renonçant à cette affectation et perdrez la place qui vous est réservée.

**Aucune autre affectation ne vous sera proposée.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités,  
Pour le Directeur de l'académie de Paris,  
Et par délégation :  
Le Directeur académique des services de l'Education nationale  
chargé des écoles et des collèges

Antoine DESTRES